



Appel à projet

Résidence d'artiste 2024-2025

« RonsArt (1524-2024).

Du colloque-festival au geste de l'artiste,
commémorer au XXI^e siècle ? »

Une résidence au sein de l'Unité mixte de Recherche (UMR)
du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (CESR)

Toutes disciplines artistiques

Composition du dossier

- **Une lettre d'intention** en français expliquant notamment le projet artistique, les motivations et l'adéquation avec l'UMR
- **Un Curriculum Vitae** de l'artiste ou du collectif
- **Un dossier artistique** présentant les réalisations représentatives de la démarche littéraire, artistique et du parcours artistique

➔ Le tout regroupé dans un unique document pdf d'un poids maximum de 15Mo

Ce dossier est à envoyer avant le 21 avril 2024 à minuit

Uniquement par mail en format .pdf

Poids maximum du document : 15 Mo

à cecile.thomas@univ-tours.fr

Renseignements

Cécile Thomas

06.27.54.54.17

cecile.thomas@univ-tours.fr

Service culturel de l'Université de Tours

3 rue des Tanneurs - 37000 Tours

L'Université de Tours et les résidences d'artistes

Pluridisciplinaire (Arts et Sciences Humaines, Droit, Économie, Gestion, Lettres et Langues, Santé, Sciences et Techniques, 2 IUT, 1 école d'ingénieurs), l'Université est située au cœur de Tours mais aussi à Blois. Elle accueille plus de **30 000 étudiants**. Avec ses 36 unités de recherche, elle est la **première institution de recherche publique en région Centre-Val de Loire**.

Elle se distingue par la richesse de son offre culturelle, avec une salle de spectacles de près de 600 places et un Passeport Culturel Étudiant donnant accès à plus de 80 structures culturelles de l'agglomération de Tours et de Blois à des tarifs privilégiés.

L'Université de Tours, à travers son service culturel et avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Centre-Val de Loire, **accueille depuis 2002 des artistes en résidence dans tous les domaines disciplinaires**. Ces résidences placent au cœur de la vie universitaire **un artiste ou un collectif d'artistes**, qui va à la rencontre des membres d'une unité de recherche, et plus largement de tous les étudiants, enseignants et personnels de l'université autour d'un projet de création déployé sur les campus.

Comme le rappelle la convention cadre « Université, lieu de culture » signée en juin 2013 entre le ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Conférence des Présidents d'Universités, **« la résidence d'artiste est la modalité privilégiée de la présence artistique à l'université, de la sensibilisation à la notion de projet et de création artistique »**. Le temps de la résidence permet à l'artiste de se nourrir de la recherche et des savoir-faire universitaires pour enrichir sa création et à la communauté universitaire de participer à la genèse et à la création ou co-création d'une œuvre ou d'un projet artistique qui entre en résonance avec le milieu académique.

Présentation de l'unité de recherche d'accueil

<https://cesr.univ-tours.fr/>

Créé en 1956, le Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) est un centre de formation et de recherche dédié à l'étude de la Renaissance en Europe, de Pétrarque à Descartes. Grâce à de nombreuses collaborations, il contribue aussi à l'étude des patrimoines, principalement en Val de Loire. Le Centre jouit d'une renommée internationale dans les études pluridisciplinaires sur la Renaissance (histoire, histoire de l'art, histoire des sciences, histoire du livre, littératures française, italienne, anglaise, germanique, hispanique, philosophie, musicologie) ainsi que dans le domaine des humanités numériques.

Au sein du CESR s'articulent :

- une Unité mixte de recherche (UMR 7323), placée sous la triple tutelle de l'Université de Tours, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et du ministère de la Culture
- une Unité de formation et de recherche (UFR CESR) de l'Université de Tours dont la spécificité est de proposer des Masters au croisement des sciences humaines, des sciences sociales et des sciences du numérique

Le projet de résidence est porté principalement par Marion Boudon-Machuel (PR Histoire de l'art moderne – arts de l'image, sculpture ; directrice de l'UFR CESR), Pascale Charron (MCF en Histoire de l'art du Moyen Age – arts de l'image, peinture) et Claire Sicard (MCF Littérature française des XVe-XVIe siècles – poésie ; directrice adjointe de l'UFR CESR).

Le CESR est logé dans des bâtiments patrimoniaux au centre de la ville de Tours, entre la rue Néricault-Destouches et la rue Rapin. La vie du laboratoire et des formations s'organise entre ces deux corps de bâtiments réunis par une agréable cour intérieure.

Le cadre de la résidence et du projet artistique

L'année 2024 est une année importante pour le CESR, tant pour le laboratoire (UMR 7323 CNRS : <https://cesr.cnrs.fr/>) que pour les formations (UFR CESR : <https://cesr.univ-tours.fr/centre-detudes-superieures-de-la-renaissance/presentation-3>), puisqu'elle marque l'ouverture de nouveaux contrats de recherche et d'enseignement. C'est en outre le 500^e anniversaire de Ronsard, figure majeure de la poésie de la Renaissance. Dans ce cadre, nous souhaitons proposer une résidence à plusieurs facettes, invitant l'artiste à dialoguer tant avec le volet recherche qu'avec le volet formation de la « maison CESR ».

La résidence s'intégrera en priorité dans l'axe dédié aux « Arts à la Renaissance » (<https://cesr.cnrs.fr/recherche/axes-de-recherche>) qui associe historiens de l'art, musicologues et littéraires et dont l'une des premières actions consiste en l'organisation du 66^e grand colloque du CESR, *RonsArt* (10-13 septembre 2024). Cette manifestation mettra l'accent d'une part sur le rapport de Ronsard aux arts et d'autre part sur celui des artistes à la figure et à l'œuvre du poète (carnet associé : <https://ronsart.hypotheses.org/>). Il donnera lieu à une publication (éditeur pressenti : Brepols) à laquelle pourra contribuer l'artiste en résidence.

L'artiste suivra cette manifestation, conçue comme un colloque-festival qui fait dialoguer artistes et chercheurs en littérature, histoire de l'art, musicologie, art du spectacle, art du livre... À partir de cette expérience, l'artiste proposera une création en collaboration avec les chercheurs, les étudiants et plus largement avec les habitants de la « maison CESR » au fil de l'année universitaire 2024-2025 (de septembre à mai).

Si les enseignants-chercheurs du laboratoire travaillent fréquemment et fructueusement ensemble, ils ne sont toutefois pas systématiquement présents au CESR : l'artiste pourra mettre en place, en partenariat avec les porteuses du projet qui l'y aideront, des rendez-vous et échanges individuels ou collectifs qui lui permettront, en butinant à ces sources diverses d'inspiration, de nourrir son projet.

Envies et attentes de l'unité de recherche

La résidence est ouverte à tout type de forme artistique et les porteuses ne demandent qu'à être heureusement surprises.

Le projet sera conçu autour de la commémoration au XXI^e siècle : sous quelle forme et dans quel sens représenter une grande figure du patrimoine littéraire à l'occasion d'un anniversaire comme celui des 500 ans de Ronsard ? La figure de ce poète et la lecture pluridisciplinaire qu'en propose le colloque *RonsArt* seront le point de départ et le cadre du projet. Mais de manière plus globale, les chercheurs auront plaisir à partager avec l'artiste les difficultés et les questionnements qu'ils peuvent avoir à travailler sur divers artistes de la Renaissance, célèbres, importants mais dont des pans entiers de l'activité et de la vie peuvent leur échapper.

Le projet de l'artiste comportera également un volet d'échange et de construction avec les étudiants de l'UFR, à l'occasion par exemple d'ateliers et de séminaires.

Les chercheurs et chercheuses engagés souhaitent que cette expérience les conduisent à se décentrer, que le regard de l'artiste leur permette d'aborder leurs objets ou modalités de recherche habituels un peu différemment.

Qu'est-ce qu'une résidence d'artiste à l'université de Tours ?

La présence d'un artiste au sein de la communauté universitaire et plus particulièrement au sein d'une unité de recherche permet à chacun d'interroger sa pratique à travers le regard de l'autre. L'artiste, en interrogeant les chercheurs sur leurs sujets de recherche insuffle un nouveau point de vue, un nouvel angle de perception du sujet de recherche quitte parfois à bousculer des certitudes. Également, les chercheurs nourrissent la réflexion de l'artiste et questionnent sa pratique en influençant le processus de création. Il en va de même pour les différents groupes d'étudiants ou personnels associés sur des temps de la résidence. D'un côté comme de l'autre, ce sont les interactions qui nourrissent le projet et parfois le font bifurquer pour aller là où personne ne l'attendait...

Les résidences d'artistes à l'université de Tours sont toutes différentes, il y a néanmoins plusieurs constantes :

- La résidence s'étend de **4 à 8 mois (entre septembre et juin avec une présence attendue pendant le colloque RonsArt entre le 10 et le 13 septembre)**, l'artiste est présent.e à Tours, en fonction de son projet, à hauteur de 8 à 12 jours ouvrés par mois environ.
- L'artiste est accueilli.e au sein d'une unité de recherche. Il ou elle devra s'immerger dans l'unité de recherche, soit physiquement dans un lieu ou plusieurs lieux dédiés ou partagés, soit grâce à des réunions, moments d'échanges, temps de travail réguliers avec des chercheurs impliqués.
- L'artiste doit pouvoir animer (seul.e ou en tandem avec des chercheurs) des rencontres avec les étudiants, des interventions, formelles et informelles et des formes d'interaction avec la communauté universitaire plus généralement, et avec le grand public.
- L'artiste doit avoir l'expérience pour animer (seul.e ou en tandem avec des chercheurs) plusieurs **ateliers de pratique artistique**, à définir selon les attentes du laboratoire :
 - un atelier de 24 à 30h sera ouvert à tous les étudiants de l'Université (UE CERCIP)
 - un atelier d'une dizaine d'heures minimum en direction des usagers du CESR (étudiants et/ou chercheurs et/ou personnels)
 - un atelier format court de 6h en direction des personnels de l'Université
 - d'autres pourront être proposés à des publics plus spécialisés qu'il s'agisse d'étudiants, de doctorants, de personnels ou d'enseignants-chercheurs.
- La résidence donne lieu à la **création d'une œuvre personnelle** de l'artiste dont l'exploitation est cédée à l'Université selon des modalités détaillées dans la convention établie entre les deux parties. Une ou plusieurs œuvres sont également co-créées avec les chercheurs et/ou les étudiants dont les droits de reproduction et de représentation sont cédés par l'artiste à l'Université.
- La résidence doit donner lieu à une mise en visibilité des interactions et des productions issues du dialogue. Cela passe par la **production d'un objet-trace** par l'artiste et par une forme de restitution libre, co-construite entre l'unité de recherche, le service culturel et l'artiste (livret, exposition, film de présentation... ou toute autre forme pouvant être montrée ou diffusée au sein de l'université et auprès des partenaires extérieurs de l'université de Tours : collectivités, structures culturelles...). Toute autre forme de communication et diffusion supplémentaire peut par ailleurs être envisagée : posters, blogs, vidéos, émissions de radio, suivi via les réseaux sociaux, fête de la science...

Les demandes suivantes sont soumises à l'artiste :

- L'artiste peut être associé.e à un événement spécifique organisé par l'unité de recherche lui permettant de s'imprégner des thématiques scientifiques abordées par le labo (colloque, journée d'étude, communication, exposition, campagne de terrain...);
- Enfin, pour permettre à l'artiste de s'immerger pleinement dans le tissu culturel de la ville et du territoire, le service culturel veillera à associer les partenaires culturels locaux les plus adaptés (collectivités locales, structures culturelles : centre d'art, de chorégraphie, d'art dramatique, musées...).

Modalités pratiques : choix de l'artiste accueilli en résidence et budget

Fort de son expérience de plusieurs années, le service culturel de l'université aide à la construction du projet entre les chercheurs associés et l'artiste, pilote son lancement, assure le suivi de la résidence et participe activement à l'accueil de l'artiste et à la production du projet, la communication, le lien avec les structures culturelles du territoire et initie les manières d'impliquer les étudiants.

Construction du projet entre l'unité de recherche et l'artiste

Accompagnés par le service culturel, l'artiste et l'unité de recherche conçoivent ensemble les interactions et les réalisations de la résidence, dans leur organisation et dans leurs modalités. Ils établissent ensemble un programme prévisionnel avant l'été, le service culturel aide à la programmation des ateliers à destination des étudiants. Une programmation complémentaire est établie au fil de l'eau, pendant le déroulement de la résidence.

Critères et processus de sélection des artistes

Suite à l'appel à projets pour les artistes, le comité classe les artistes en fonction des critères suivants :

- Capacité à s'emparer du sujet proposé par l'unité de recherche : compréhension, discussion, rebonds proposés, opportunités d'interaction avec l'unité de recherche ;
- Originalité de la proposition de résidence et pistes de l'œuvre pressentie ;
- Diversité des interventions proposées en fonction des publics : proposition vis-à-vis des étudiants (niveaux, formations), des personnels (tous sites confondus), des membres de l'unité de recherche ;
- Adéquation avec les attentes de l'unité de recherche : écho aux propositions, capacités d'initiatives, modalités d'interpellation des chercheurs ;
- Complémentarité de la proposition avec les dynamiques culturelles locales, intégration dans le tissu territorial ;
- Disponibilité de l'artiste sur les temps universitaires ;
- Expériences d'encadrement d'ateliers de pratiques artistiques.

Comité de sélection de l'artiste pour la résidence

Le comité de sélection est constitué par :

- Le directeur de l'unité de recherche et le porteur du projet de la résidence ;
- Les vice-présidentes chargées de la vie de campus et de la culture, de la Recherche, des partenariats avec la société civile et le monde économique ;
- Les directrices des services culturel et de la recherche, la chargée des résidences d'artiste ;
- Deux représentant.e.s du conseil culturel dont un.e étudiant.e ;
- Deux représentant.e.s des structures culturelles du territoire ;
- Un.e représentant.e de la DRAC.

Suivi et financement de la résidence d'artiste

Le service culturel gère, en lien étroit avec l'unité de recherche et l'artiste, le calendrier et le budget de la résidence. Il suit les réalisations, accompagne le montage des ateliers à destination des étudiants et du grand public et participe à la définition de l'œuvre trace.

Le budget global, déterminé en fonction des besoins et des modalités d'accueil est plafonné à 30 000 €. Il couvre notamment une bourse de création pour l'artiste, la production des œuvres, les déplacements, l'hébergement, l'objet trace de la résidence, les supports de communication...

Le budget est soutenu par l'unité de recherche sous des formes diverses et notamment en tenant compte du temps investi par les chercheurs, de la mise à disposition de locaux de recherche, de l'organisation de manifestations, etc.

Un lieu de travail adapté sera mis à disposition de l'artiste selon les besoins du projet et en fonction des possibilités de l'Université.

Le temps de la résidence peut varier de 4 à 9 mois selon le projet mais une priorité est donnée aux temps longs. Le budget alloué à cette résidence couvre :

- Une bourse de résidence d'un montant maximum de **1 500 € bruts par mois** versée à l'artiste ou au collectif d'artistes par le service culturel de l'Université. Elle comprend, outre le soutien à son travail de création personnelle et partagée, des interventions dans les cursus universitaires, les différents ateliers de pratiques artistiques, la participation aux différentes manifestations ou actions de valorisations mises en place pour la résidence ;
- Les frais de transport ainsi que l'hébergement et les repas du ou des artistes dans la limite de **5 000 € TTC**. Si ces frais sont réduits, cette ligne budgétaire permettra d'augmenter la part de la production ou des actions à destination de la communauté universitaire ;
- La production des œuvres élaborées dans le cadre de la résidence pour un montant maximum de **6 000 € TTC** ;
- La création d'un objet trace imaginé et conçu par l'artiste pour valoriser la résidence pour un montant maximum de **3 000 € TTC** ;
- La communication interne et externe, les frais de régie, l'accueil d'artistes invités, les frais de transport des étudiants en cas de longs trajets etc. seront pris en charge par le service culturel dans la limite du budget global imparti à la résidence.

Des colloques, journées d'études, publications et autres manifestations scientifiques peuvent être organisés mais ne sont pas pris en charge par le budget de la résidence.

Calendrier

- 26 février 2024 : ouverture de l'appel à projets
- 21 avril 2024 : clôture de l'appel à projets
- 24 avril au 11 mai 2024 : 1^{er} examen des projets
- 15 mai 2024 : jury de sélection
- **24 mai : rencontres avec les artistes retenus lors du 1^{er} examen**
- Fin mai 2024 : annonce du projet retenu
- Courant juin 2024 : ajustement du projet avec l'artiste, l'unité de recherche et le service culturel
- 10 au 13 septembre : présence attendue de l'artiste au colloque-festival *RonsArt*
- Automne 2024 : intervention dans le séminaire de littérature française « Grands auteurs » du parcours Renaissance.
- Janvier 2025 : atelier de recherche de M2 autour du travail en résidence de l'artiste, éventuellement préparatoire à son intervention lors de la remise des diplômes.
- Février 2025 : intervention dans le cadre de la remise des diplômes.
- Mai 2025 [fin de la résidence] : présentation du travail de l'artiste au CESR, à l'occasion d'une manifestation réunissant les enseignants-chercheurs du laboratoire, les étudiants (niveau Master et Doctorat) ainsi que les personnels administratifs et techniques de la « maison CESR ».